

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-739-286 et 2024-739-287**

Prenez avis que le règlement **2024-739-286** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les ventes de garage** » adopté le 2 juillet 2024 est entré en vigueur le 6 septembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-287** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer les zones Ha-529, Ha-530, Ha-531, Ha-532, Hb-533, Hc-534, Hc-535, Hc-536, Hc-537, Hc-538, Hc-539, Hc-540, Hc-541, Hc-542 et Hc-543 à même une partie des zones Ha-403 et Hb-407 et de la zone Hb-407-1** » adopté le 5 août 2024 est entré en vigueur le 6 septembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 9 septembre 2024  
(U-2024.56)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière